

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 11 (1919)  
**Heft:** 2

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an  
 Pour l'Étranger: Port en sus  
 Abonnem. postal, 2 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
 Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366  
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o  
 Imprim. de l'Union, Berne  
 o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:		Pages	Pages
1. L'éducation par le syndicat . . . . .	9	3. La vengeance . . . . .	14
2. L'activité du comité de l'Union syndicale en 1918 . . . . .	10	4. L'application pratique de l'assurance-accidents . . . . .	15
		5. Mouvement syndical en Suisse . . . . .	16

### L'éducation par le syndicat

#### Les cours de militants

Dans le numéro de décembre de la *Revue syndicale*, nous avons fait ressortir la nécessité pour les syndicats de songer à l'éducation de leurs membres.

Le mouvement ouvrier a besoin d'hommes capables et instruits, aux sentiments généreux s'alliant à une conscience droite et dont le courage moral égale l'abnégation indispensable aux vrais militants.

C'est donc à la fois une éducation intellectuelle et morale que nous souhaitons pour nos membres et c'est de ce principe que nous devons nous inspirer dans l'organisation de nos cours de militants.

Comme nous l'avons dit déjà, des conférences publiques ne nous permettent pas d'atteindre le résultat désiré. Le conférencier doit forcément s'en tenir à des généralités, présenter son sujet dans une forme concise, à un public souvent nombreux, dont le degré d'instruction est divers. Le caractère passif de l'auditoire ne permet pas de se rendre compte si l'exposé est compris par chacun, surtout lorsque la conférence n'est pas suivie d'une discussion. Même en ce cas, la timidité de beaucoup de personnes ne leur permet pas de s'exprimer en public. Les conférences publiques sont utiles et absolument nécessaires, c'est incontestable, surtout lorsqu'elles sont données avec méthode sur des sujets variés qui forment un tout bien compris. Mais c'est un moyen qui ne peut instruire que superficiellement et cela ne suffit pas à former des militants.

Chaque Union ouvrière devrait donc organiser non seulement des conférences pour rester en contact avec le grand public, mais encore des cours de militants qui répondent au but proposé au début de cet article.

Des cours de ce genre présentent des difficultés.

D'abord, les ouvriers disposent de peu de temps pour s'instruire. Les journées de travail sont trop longues; chacun en revient fatigué. Il faut un effort pour se remettre à l'étude après avoir peiné neuf ou dix heures à l'atelier. Aussi chacun n'en a pas le courage.

Ceux qui, par contre, désirent le plus s'instruire, parmi la classe prolétarienne, sont généralement déjà surchargés de travail dans le mouvement ouvrier. Ce sont les courageux que l'on voit à l'œuvre partout à la fois, au syndicat, dans les coopératives et groupes politiques.

D'autre part, les militants capables d'enseigner dans ces cours sont rares et les moyens financiers des organisations ouvrières assez limités.

Nous ne pouvons pas imiter les organisations allemandes et belges qui avaient créé des écoles ouvrières de toutes pièces où les militants désignés pour en suivre les cours étaient remboursés de leurs frais et recevaient encore leur salaire intégral pendant la période passée à l'école. Les cours se donnant le jour pendant plusieurs semaines.

Comme les cours du soir ne sont pas fructueux pour les raisons que nous avons indiquées, il ne reste qu'à employer les samedis après-midi, puisque la semaine anglaise est introduite dans la plupart des centres industriels, ainsi que les dimanches.

Quant aux professeurs, il faudra faire appel au dévouement de nos militants instruits et les spécialiser dans l'une ou l'autre des branches du programme d'enseignement. Les cours pourraient se répéter dans plusieurs localités, ce qui serait possible en leur appliquant l'excellent principe de la division du travail.

Toute cette organisation serait dirigée d'un point central, afin d'assurer un service rationnel et répartir judicieusement les conférenciers.